

Nombre de syndics en exercice :	12 + 1
Nombre de présents ou représentés :	9 + 1
Pour :	9
Contre :	0
Abstention :	0

A.S.A. DU CANAL DE VENTAVON SAINT TROPEZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU SYNDICAT  
Séance du 19 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf février à neuf heures quinze, le syndicat du Canal de Ventavon Saint-Tropez est assemblé en session ordinaire à Rourebeau lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. Daniel POINCELET.

**Etaient présents :** BARDONNENCHE Gérard, GALLO Christian, LIEUTIER Remy, MAUREL Jacques, ROBERT Daniel, CHRISTOPHE Joël (syndic suppléant).

**Représentés :** ISNARD René (pouvoir donné à Daniel POINCELET), NAL Jean-Noël (pouvoir donné à GALLO Christian), VALENTINI Bruno (pouvoir donné à MAUREL Jacques).

**Etaient Absents :** BORELY David, GARCIN Christian, TROJA Christian.

**Assistaient également (sans voix délibérante) :** De TRUCHIS Vincent (Directeur), CHAIX Richard (Responsable Administratif et Financier), LEAUTAUD Alain (Préfecture)

**Secrétaire de Séance :** Rémy LIEUTIER

**Objet :** Distinction des travaux opération tranche 3 – **Conversion du système d'irrigation Saint-Tropez** et achat de pièces spéciales et de canalisations pour réparation et renouvellement de réseaux.

Le Président donne lecture de la lettre du 28/01/2021 reçue le 15/02/2021 par laquelle Mme la **Préfète demande « de délibérer distinctement d'une part sur le projet de la tranche 3 dite de Valernes, d'une autre, l'opération d'achat de canalisations et pièces spéciales hydrauliques destinées à la constitution d'un stock préventif pour le réseau d'irrigation situé en rive droite de la Durance (ex-périmètre de Ventavon) ».**

Le Président indique qu'il suppose que cette demande vise à permettre de mieux distinguer encore d'une part la tranche 3 et les dépenses qui découlent de sa mise en œuvre et d'autre part l'exploitation du réseau rive droite de la Durance et les réparations qui peuvent intervenir (Grande Sainte-Anne, Dessus de Sanofi, etc.).

Le Président rappelle que c'est l'intérêt de « l'effet d'échelle » ou encore « d'aubaine » qui a conduit qu'il soit profité d'un appel d'offres volumineux pour joindre une consultation partielle de canalisation et de pièces spéciales pour au final faire bénéficier à la collectivité une économie de dépenses publiques.

Le Président demande au syndicat :

- De dire que l'opération tranche 3 qui concerne la rive gauche de la Durance permet la conversion du système d'irrigation au profit des économies d'eau et du décloisonnement du cours d'eau du Sasse car l'opération permet ensuite le démantèlement du barrage.

Il rappelle que cette opération dont l'ensemble est estimé à 1 040 000,00 €.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le syndicat à l'unanimité des membres présents ou représentés

- Prends acte du rappel de cette opération.
- Prends acte du rappel des besoins en fournitures de réparation.
- A connaissance et œuvre dans le but de bien distinguer les différents achats.

Ainsi fait et délibéré à Rourebeau, les jours, mois et an que ci-dessus.

Le Secrétaire de séance,  
Remy LIEUTIER



Certifiée et rendue exécutoire,  
Le Président, Daniel POINCELET

